

Eau et urbanisme, un pont entre deux rives

Le réseau hydrographique à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine possède un caractère structurant, concentrant dans une forte part l'accueil de population et d'activité économique. Malgré leurs potentialités (cadre de vie, paysages, réservoir de biodiversité...), les ressources en eau peuvent être menacées (déficit structurel des étiages, consommation d'espaces...). Une nouvelle approche est donc à encourager, favorisant l'intégration des questions liées à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents et projets d'urbanisme, de façon à passer d'un certain cloisonnement à une synergie entre les politiques de l'eau et de l'urbanisme. Il s'agit de privilégier un développement maîtrisé préservant l'eau, tout en exploitant ses potentialités : "Préserver pour développer, développer en préservant".

Chiffres clés sur l'aire urbaine de Toulouse :

Surface totale : 4 000 km².

Surface artificialisée : 560 km².

Population : 1 103 000 habitants, plus de 19 700 habitants/an entre 1999 et 2006.

1 500 km de réseau hydrographique (principal et secondaire), dont 130 km de canaux.

Un accord de partenariat entre l'agence de l'eau et l'auat...

A travers ses actions, l'agence de l'eau souhaite renforcer la synergie entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme, notamment dans le cadre de l'élaboration des SCoT, PLU et cartes communales, pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'eau dans ces documents. Dans ce contexte, la collaboration entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire Toulouse aire urbaine s'est concrétisée par la signature d'un accord cadre de partenariat 2010-2012. Son objectif : renforcer la complémentarité entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme dans le cadre de projets opérationnels d'urbanisme, du montage de documents de planification et dans la sensibilisation et la communication autour du thème "Eau et urbanisme".

Marc Abadie, Directeur général de l'AEAG et Claude Raynal, Président de l'auat lors de la signature de l'accord de partenariat 2010-2012, le 29 janvier 2010.



Un réseau hydrographique structurant sur l'aire urbaine toulousaine



agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

**Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
du Territoire - Toulouse Aire urbaine**
Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets
31078 Toulouse cedex 4
Tél 05 62 26 86 26 - Fax 05 61 52 71 36
www.auat-toulouse.org



Les enjeux de la ressource eau...

Un chevelu hydrographique offrant une grande diversité de paysages

Les cours d'eau transitant à travers le territoire (Garonne, Ariège, Tarn, Hers Mort, Girou, Aussonnelle, Touch, Saudrune...) présentent des paysages très contrastés en milieu rural, péri-urbain ou urbain, formant globalement un linéaire très structurant de par la ripisylve qui les borde. Au-delà de son impact paysager plus ou moins important, cette ripisylve présente des intérêts majeurs : à la fois biologiques (maintien de la biodiversité, filtration des polluants diffus), physiques (ombragement du cours d'eau, participant à diminuer l'eutrophisation, maintien des berges par réduction de l'érosion) et hydrauliques (frein à l'expansion des crues).

Les habitats naturels associés aux cours d'eau (bras morts, boisements alluviaux...) et les différentes configurations des rives forment également une mosaïque de paysages patrimoniaux de qualité, qui participent à l'identité des lieux. Ramiers de peupliers et gravières se sont insérés parfois parmi eux, principalement en vallée de Garonne, jusqu'à devenir emblématiques du paysage local. Leur avenir constitue désormais un enjeu majeur tant d'un point de vue paysager, qu'écologique ou hydraulique.

Le Volp - le Plan



La Garonne - Carbonne



Un support de biodiversité, majeur à l'échelle de l'aire urbaine

L'aire urbaine toulousaine se caractérise par un fort développement de l'urbanisation, un mitage de l'espace par l'habitat diffus et une activité agricole intensive. Dans ce contexte, les milieux "naturels" n'occupent que 15 % du territoire. Ils sont principalement constitués par les espaces boisés et le réseau hydrographique (enjeux pour la mise en place de la Trame verte et bleue issue du Grenelle).

La Garonne en particulier présente une grande diversité d'habitats (bras morts, boisements, ripisylves, zones humides...) qui sont autant de sites réservoirs pour la biodiversité et la préservation des espèces (elle reste aujourd'hui le seul fleuve d'Europe de l'ouest accueillant les 8 espèces de grands poissons migrateurs). Le réseau de cours d'eau offre également à ces espèces de formidables couloirs de déplacement : migrations des poissons, des oiseaux, déplacements protégés de la faune terrestre, mais aussi dissémination des graines. Les habitats naturels liés aux cours d'eau sont fragiles et exposés à une influence anthropique marquée, de manière :

- Directe : remblaiement des zones humides, pratiques culturelles, activités de loisirs bruyantes, usages délictueux, dépôts sauvages, pression en termes de prélèvements et de qualité des eaux,
- Indirecte : effets des endiguements sur la dynamique hydraulique, artificialisation et imperméabilisation des espaces riverains, dérèglements climatiques, introduction d'espèces exotiques invasives telles que la Jussie à grandes fleurs ou la Renouée du Japon.

L'urbanisation doit prendre en compte la préservation des milieux naturels par le maintien de zones riches en biodiversité en zones naturelles non constructibles ou par des mesures compensatoires.

Gravière de l'Espagnol - Gagnac-sur-Garonne



Digues dans la traversée de Toulouse



Une ressource relativement abondante, mais en quantité variable

Sur l'aire urbaine, la ressource en eau est relativement abondante en raison du climat et de la proximité de massifs montagneux. Des variations naturelles de débits des cours d'eau parfois très importantes sont cependant observées d'une année sur l'autre et d'une saison à l'autre, en fonction du taux d'enneigement ou du taux de recharge des nappes. Les axes Garonne et Ariège présentent la particularité d'avoir des débits de printemps (mai, juin) très soutenus par la fonte des neiges (régime nival), mais aussi d'étéages estivaux et automnaux sévères qui nécessitent de réaliser un soutien d'étéage par déstockage des réserves hydroélectriques de montagne (régime artificiel), afin de satisfaire les usages économiques et les besoins des milieux.

La gestion quantitative de la ressource représente ainsi un enjeu majeur sur le territoire, qui cumule différents types de prélèvements : domestique et industriel, relativement stables tout au long de l'année, et agricole (85 % en été), dont les prélèvements importants peuvent accentuer les impacts sur des débits naturels déjà faibles en période d'étéage.

Coteaux urbanisés de Lauzerville



... sur l'aire urbaine toulousaine

Une qualité des eaux à surveiller, des efforts à poursuivre

La qualité médiocre constatée sur plusieurs cours d'eau, affluents de la Garonne, s'explique par le cumul d'une multitude de pressions sur la ressource, liées à de nombreuses activités sur l'agglomération. Les rejets domestiques, industriels et agricoles en périphérie de l'aire urbaine, associés à la faiblesse des débits estivaux et à une érosion des terrains qui peut être importante, expliquent des teneurs en nitrates, phosphore et matières organiques qui peuvent être importantes. Des zones «vulnérables» à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole tout comme des zones «sensibles» aux nitrates et phosphore domestiques ont été désignées sur une grande partie des cours d'eau de l'aire urbaine, couvrant plus de la moitié du territoire. Les plus fortes teneurs observées dans le réseau superficiel sont mesurées dans le Lauragais, territoire constitué de cours d'eau à faible débit et touché par les pollutions diffuses. Des efforts et des actions de maîtrise des pollutions d'origine agricole sont engagés depuis plusieurs années et mis en œuvre, en particulier dans le bassin de l'Hers Mort. Malgré des efforts notables déjà réalisés dans la maîtrise des pollutions domestiques et industrielles, ils doivent être poursuivis afin d'améliorer la qualité des cours d'eau comme la Saurun la Save, le Touch, l'Hers Mort et l'Aussonnelle. Le développement

de l'urbanisation n'est possible que si le système d'assainissement de la collectivité est conforme pour accueillir de nouvelles populations et compatible avec la sensibilité du cours d'eau. Il peut aussi engendrer la mise en place d'infrastructures lourdes en terme de linéaires de réseaux d'assainissement. Lors d'un projet d'urbanisation, il faut également bien s'assurer de la disponibilité locale (tant en qualité qu'en quantité) de la ressource en eau pour alimenter les populations nouvelles. L'agglomération toulousaine n'a pas de difficulté sur ce plan et dispose d'une sécurisation de sa ressource en eau potable.

L'inondation, risque naturel majeur sur l'aire urbaine

Les crues les plus dangereuses concernent la Garonne, mais d'autres rivières du bassin, même de faible importance, peuvent dans certaines circonstances donner lieu à des crues exceptionnelles. La croissance rapide de l'urbanisation s'est traduite par ailleurs par l'émergence de nouveaux risques dus aux constructions développées à proximité de petites rivières apparemment sans danger. Les débordements constatés peuvent avoir des conséquences matérielles importantes, souvent aggravées par leur concomitance avec des phénomènes de ruissellement des eaux pluviales liés aux aménagements urbains (imperméabilisation des sols, réseaux d'assainissement inadaptés).

Globalement, sur l'aire urbaine, plus de 47 300 hectares ayant été historiquement couverts par les eaux sont susceptibles de l'être à nouveau : 10,5 % de l'espace urbanisé du territoire est potentiellement inondable. Le dispositif de prévention est pourtant bien engagé, à travers la mise en œuvre et la programmation de plans de prévention des risques naturels, où les risques

d'inondation sont pris en compte. Les principaux cours d'eau du territoire sont dotés d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé ou en cours d'instruction. Trois plans de surfaces submersibles concernent également les cours de la Garonne, de l'Ariège et de la Save. Ces démarches de prévention s'accompagnent d'un dispositif de surveillance de la montée des eaux, assurée par les stations de mesure du Service de Prévision des Crues. Des systèmes d'alerte locaux doivent aussi être mis en place dans le cadre du règlement de surveillance, d'information et d'annonce des crues. Une urbanisation maîtrisée, voire une non urbanisation en zone inondable et/ou une gestion alternative des eaux pluviales peuvent permettre de limiter les risques d'inondation avec toutes les menaces inhérentes pour les biens et les personnes.

La garonne en crue
à la Chaussée du Moulin - Toulouse



L'hydraulique, un potentiel à développer en matière d'énergie renouvelable

L'aire urbaine toulousaine compte 5 petites centrales hydroélectriques gérées par EDF, produisant en moyenne 437,3 GWh et 13 par des producteurs autonomes. L'hydraulique est la seconde source d'énergie produite au niveau régional, avec 12 à 15 % du total selon les années. Le bouleversement des écosystèmes ainsi que les conflits d'usage suscités par la mini-hydraulique en limitent le développement. Néanmoins, le potentiel offert aujourd'hui localement mérite d'être étudié.

Usine hydroélectrique
de l'Ile du Ramier - Toulouse



Zones inondables
de l'aire urbaine toulousaine

- non inondable
- crue exceptionnelle
- crue fréquente
- crue très fréquente
- lit mineur

Vers une intégration de l'eau...

Une gouvernance au service de l'eau

L'aire urbaine est désormais couverte totalement par des documents de gestion de l'eau : un SDAGE, approuvé le 1^{er} décembre 2009, 3 SAGE en élaboration (Vallée de la Garonne, Agout, Hers-Mort Girou), le Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège, ainsi que l'existence des syndicats de rivières. On notera également le Plan Garonne, conduit par l'Etat, qui propose des orientations stratégiques à l'échelle globale du val de Garonne jusqu'à l'estuaire de la Gironde, mais également des programmes pluri-annuels de restauration - entretien des cours d'eau, des plans de gestion pluriannuels de zones humides... Ces différents outils disposent d'instances de concertation (comité de pilotage, commission locale de l'eau). Des groupes de travail sur l'eau et l'aménagement du territoire pourront notamment être mis en place à l'occasion de l'élaboration des SAGE. Le COMité de DEVeloppement (CODEV) de la grande agglomération toulousaine qui a compétence (consultative) pour traiter de toutes les questions relatives à son développement s'intéresse également aux questions de l'"eau".

La Vision stratégique InterSCoT de l'aire urbaine toulousaine et l'eau

La démarche InterSCoT articule l'ensemble des problématiques liées à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'environnement et s'articule autour de 4 axes majeurs. La prise en compte de l'eau fait partie des engagements que se sont fixés les 4 structures porteuses de SCoT et illustre ce qui peut être mis en avant à une échelle "supra-intercommunale".

Une démarche portée par les 4 SCoT de l'aire urbaine toulousaine :

- SCoT de la Grande Agglomération toulousaine : (117 communes, 912 700 habitants) en 2007
- SCoT Sud Toulousain : (99 communes, 83 000 habitants)
- SCoT Nord Toulousain : (62 communes, 79 400 habitants)
- SCoT Lauragais : (159 communes, 88 200 habitants)

Dans la lignée de la Charte InterSCoT de 2005, les thématiques relatives à l'eau sont abordées à plusieurs reprises et principalement dans le 4^e objectif stratégique « Valoriser le patrimoine, économiser les ressources, garantir la santé publique » :

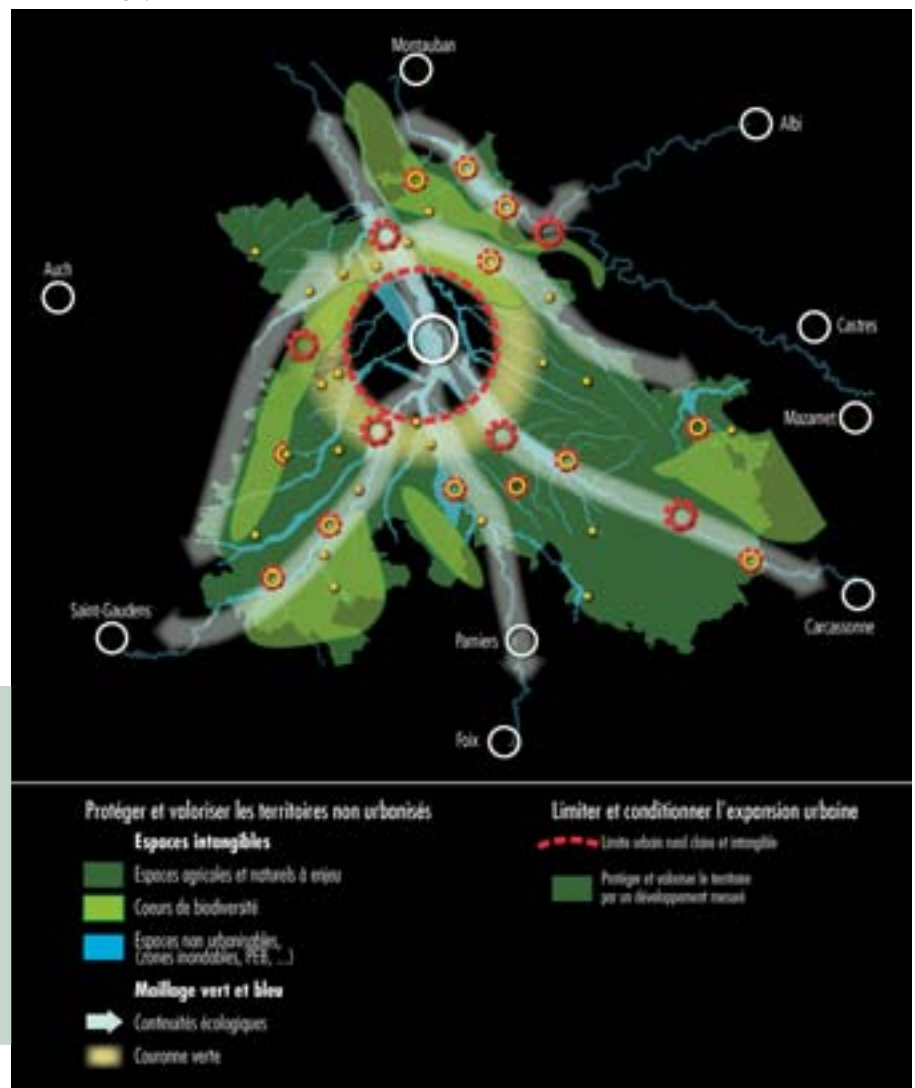
- Affirmer la charpente paysagère du territoire ;
- Ancrer l'agriculture périurbaine sur le territoire ;
- Maîtriser et économiser les ressources locales ;
- Affirmer une culture de sécurité et de santé des populations, aménager une ville apaisée ;
- Intégrer les différents aspects de l'élément eau :
 - en tant que composante des cœurs de biodiversité à protéger sur le territoire,
 - en tant que paysage identitaire,

- en tant qu'espace d'opportunité pour le maintien d'espaces non urbains de qualité,
- en tant que composante d'un projet de maillage vert et bleu du territoire.

A titre d'exemple : l'intégration de ces principes dans le DOG du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine, arrêté le 9 juillet 2010

L'intégration de prescriptions et de recommandations liées à la ressource eau s'inscrit principalement dans le chapitre d'entrée "Maîtriser l'urbanisation" du DOG du SCoT. La préservation et la valorisation de l'élément eau font partie des engagements pris par la Grande Agglomération Toulousaine dans le respect des exigences proposées par le Gre-

Vision stratégique de l'InterSCoT



... dans les politiques d'aménagement du territoire

nelle de l'environnement et conformément au SDAGE Adour-Garonne. A cet effet, des prescriptions et recommandations s'imposent à tout nouveau projet d'aménagement. Il s'agira notamment de :

- Révéler les territoires naturels stratégiques : espaces de nature remarquables comme les espaces plus ordinaires, continuités écologiques ("bleues" notamment)
- Mettre en valeur les paysages : grands paysages, identité des unités paysagères
- Bâti un maillage vert et bleu proche des habitants : la nature en ville, maillage du territoire via des liaisons vertes et bleues
- Construire le projet environnemental de la couronne verte
- Préserver et économiser les ressources en eau : gestion des eaux pluviales, économies d'eau, anticipation des besoins, réhabilitation des anciennes gravières
- Prévenir les risques majeurs : risque inondation et mouvements de terrain
- Améliorer la qualité de la ressource eau : performance des réseaux de collecte et des stations d'épuration, développement urbain en fonction des capacités d'assainissement, protection des captages.

Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et les SAGE

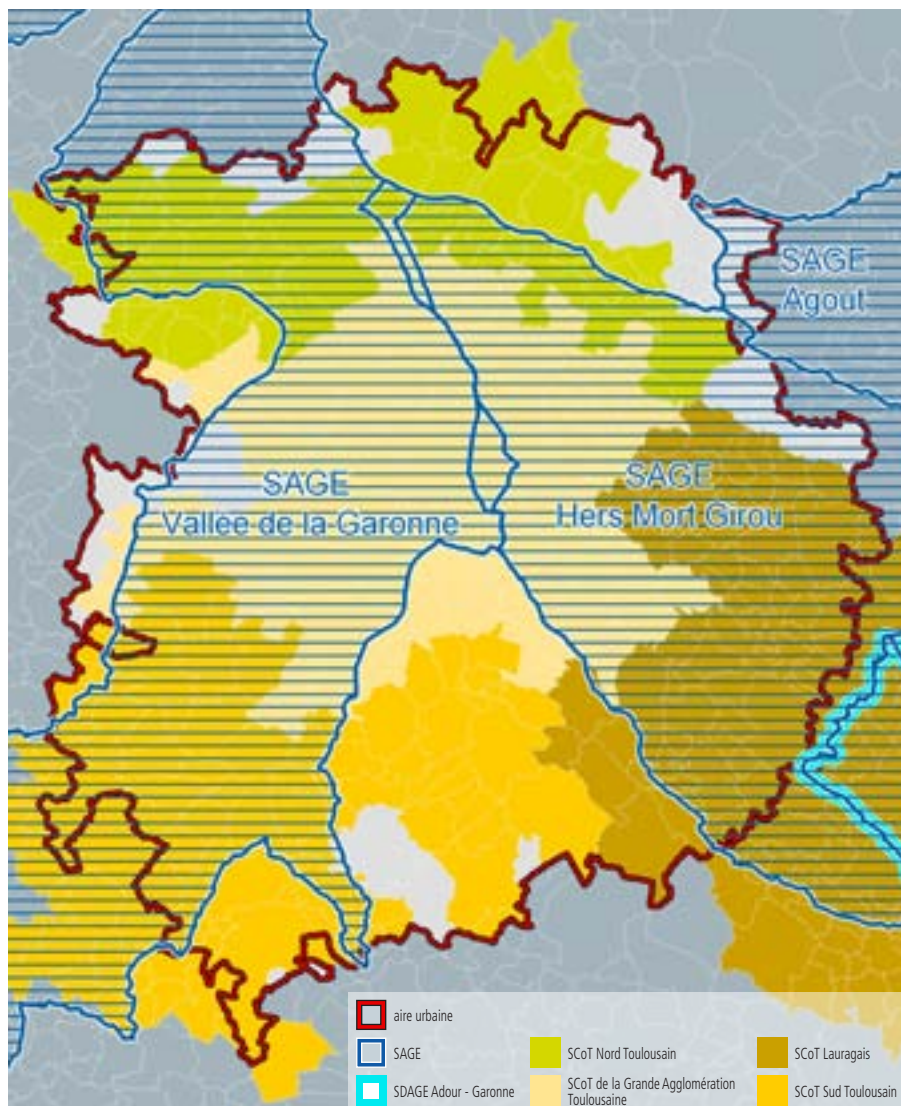
Les documents d'urbanisme, de par la réglementation, doivent être compatibles avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 et le SAGE, s'il en existe un sur le territoire, et tenir compte de ses dispositions ou règles.

Les documents d'urbanisme devront aussi être compatibles avec le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne qui sera achevé et publié d'ici le 22 décembre 2015.

Garonne à l'étiage - Toulouse



4 SCoT et 3 SAGE sur le territoire de l'Aire urbaine toulousaine ...



Les SCoT et PLU adoptés avant le 1^{er} décembre 2009 devront être rendus compatibles avec le SDAGE 2010-2015 d'ici le 1^{er} décembre 2012.

Les SCoT et PLU en cours d'élaboration et adoptés sur la période 2010-2015 devront être compatibles avec le SDAGE 2010-2015.

SCoT (agglomération)	Document d'orientation et d'objectifs (DOO) Schémas de secteurs éventuels	OBLIGATION DE COMPATIBILITE → SOUS 3 ANS APRES APPROBATION → D'UN NOUVEAU SDAGE / SAGE →	SDAGE Echelle : Adour-Garonne)	SAGE (Echelle : bassin hydrographique)
PLU (communes /inter-communalité) Rendu compatible avec le SCoT dans les 3 ans après l'approbation du SCoT	Règlement Documents cartographiques		Révision tous les 6 ans	Rendu COMPATIBLE dans les 3 ans de la mise à jour du SDAGE
Carte communale (commune)	Documents cartographiques		Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau Objectifs de qualité et de quantité des eaux	Objectifs de protection PAGD Règlement du SAGE

Quelques retours d'expériences ...

Un partenariat récent sur l'agglomération toulousaine AEAG - CUGT

Début 2010, la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, la Ville de Toulouse et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont signé une convention de partenariat pour une gestion durable et solidaire de l'eau.

Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sécuriser l'alimentation en eau potable et fiabiliser l'assainissement, favoriser l'appropriation par les habitants des voies

d'eau traversant l'agglomération, préserver les espaces naturels et agricoles constituent les axes forts de ce partenariat.

Un projet d'acquisition de zones humides sur près de 100 hectares entre Fenouillet et Gagnac-sur-Garonne en aval de Toulouse est ainsi soutenu afin de protéger, gérer et mettre en valeur ces espaces.

Zone des Grands Ramiers - Fenouillet



Projet d'acquisition de zone humide – les ramiers de l'Ariège - SICOVAL - Clermont-Le-Fort (31)

Les Ramiers de l'Ariège du SICOVAL forment un espace naturel périurbain (4 communes du SICOVAL concernées : Clermont-le-Fort, Goyrans, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse) situé à la confluence de la Garonne et de l'Ariège, aux portes de l'agglomération toulousaine. Le projet d'acquisition s'étend sur 60 ha et s'inscrit plus globalement dans « le projet de Réserve Naturelle Régionale, porté par l'association Confluences Garonne-Ariège sur 800 ha (7 communes, 3 EPCI, Nature Midi Pyrénées, associations, fédérations, chambres consulaires...) ». Ce projet s'attache à concilier plusieurs enjeux pour la gestion et la préservation de cet espace : Richesse de la biodiversité, caractère humide, qualité paysagère et du cadre de vie dans le corridor fluvial de l'Ariège, continuités écologiques, zone d'alimentation en eau potable de l'agglomération, usages traditionnels et récréatifs, pression sociale en forte augmentation et enjeux économiques liés à la présence d'activités agricole et de loisirs.

Un plan de gestion a été engagé sur 5 ans en partenariat avec l'AEAG, la Région, le Département, les programmes Natura 2000, et les services de l'Etat et permettra de protéger, gérer et mettre en valeur ce milieu.

L'acquisition supplémentaire sur Clermont-Le Fort en rive gauche, ramiers de la Riverotte sur 60 ha est en cours (financement FEDER, AEAG, SICOVAL et commune de Clermont-le-Fort).



Démarche Agenda 21 2007 - 2011 du SICOVAL (31)

Pour mener à bien ses missions, la Communauté d'Agglomération du SICOVAL a élaboré et mis en œuvre dès 2003 un Agenda 21 local qui porte l'ensemble de son projet politique. Ce projet global et durable s'inscrit dans la lignée de la Charte d'Aménagement adoptée en 1993 et renforce la cohérence et le sens de l'action communautaire. Le 2^{ème} Agenda 21, adopté pour la période 2007-2011, a été élaboré sur la base d'une évaluation des actions précédentes, et d'une très large concertation avec les élus du territoire.

Des actions sur le volet eau sont suivies dans le cadre de l'agenda 21 2007 - 2011 :

- Préservation de la ressource ;
- Mise en œuvre du schéma communautaire d'assainissement et d'eau potable ;
- Mise en place d'un programme "rivière vivante" pour la prévention des crues et l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- Mise en œuvre d'actions de prévention pour lutter contre les pollutions d'origine agricoles ;



- Recherche d'économie d'eau sur les équipements communautaires.

Une charte qualité habitat qui fixe les engagements de l'aménageur et du promoteur en matière de gestion des eaux pluviales et de maîtrise des consommations d'eau potable (maintien de la biodiversité des milieux naturels et continuités écologiques, gestion durable des espaces verts, limitation des pollutions par les hydrocarbures, économie d'eau potable...) a été mise en œuvre.

Un Agenda 21 3^e génération est actuellement en cours de réalisation et envisage de poursuivre et renforcer les actions en faveur de la préservation et valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Eco quartier Vidailhan : une aventure urbaine pas comme les autres – Balma Gramont (31)

Un projet d'éco quartier - le quartier de Vidailhan : 1 200 logements, 60 000 m² de bureaux. Un quartier urbain, dense et vert. Une mixité fonctionnelle et sociale à mi-chemin entre le centre-ville de Balma et la porte urbaine de la Roseraie.

Un travail sur la gestion des eaux pluviales élaboré pour le projet urbain de la ZAC, renforcé suite à la volonté des élus de réaliser un éco quartier.

En collaboration avec les services du Grand Toulouse, les principes alternatifs de gestion des eaux pluviales de la ZAC répondent à la fois à des objectifs techniques, environnementaux, paysagers et urbains :

- stocker les eaux pluviales sur le site jusqu'à hauteur d'une pluie vingtennale,
- imposer un rejet maximum de 20 % depuis les parcelles,
- stocker les eaux recueillies sur les espaces publics sur ces mêmes espaces,
- faire des ouvrages de retenue des éléments qualitatifs du paysage urbain et bannir les bassins techniques clos.

Le relief marqué de Balma rend cette tâche particulièrement complexe. Un dispositif élaboré rue par rue, jardin par jardin, a permis d'atteindre ces objectifs en combinant différentes structures de rétention.



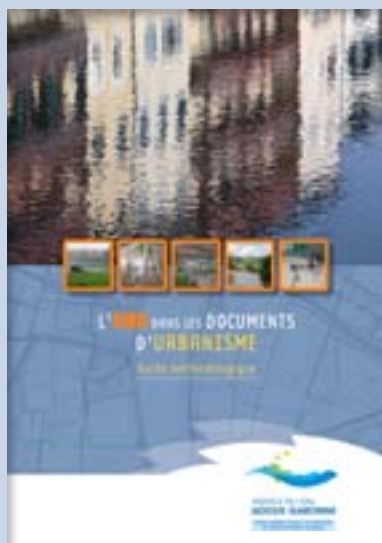
Plan masse éco-quartier Vidailhan - Balma Gramont
Urbaniste/Paysagiste : KCAP mandataire, Mutabilis paysage,
Droit de cité architectes associés, Perspectiviste : Claire Morel
Maître d'œuvre : BET Dumons, Mutabilis paysage

Bassin d'orage du parc urbain du Rabaudy : un nouvel espace de vie au bord de l'eau, alliant technicité et intégration paysagère - Castanet Tolosan (31)

Imaginez un parc arboré de 15 hectares au cœur de la ville, un lac, des activités de loisirs, des chemins piétonniers non loin du Canal du Midi, tel est le projet que la Ville de Castanet-Tolosan réalise. Véritable « poumon vert » de la commune, le Parc de Rabaudy est une réalisation ambitieuse qui offrira prochainement un nouvel espace de vie aux Castanéens.

Comme de nombreuses communes de l'agglomération toulousaine, Castanet-Tolosan a vu l'urbanisation de son territoire se développer, rendant progressivement les sols imperméables et la régulation des apports d'eau de pluie nécessaire. Le programme d'aménagement hydraulique du parc du Rabaudy est composé d'un bassin de filtration, d'un bassin d'orage et d'un lac permanent d'une capacité de 22 000 m³, avec une profondeur moyenne comprise entre 1 à 2 mètres, calculé pour accueillir des pluies centennales.

Ce bassin d'orage a pour fonction de réguler le débit d'eau se déversant vers le Canal du Midi. La création de cet ouvrage hydraulique permettra de récupérer les eaux pluviales en provenance des coteaux et de deux ruisseaux, avant de se jeter dans le lac. Afin de débarrasser leurs eaux des matières en suspension, les ruisseaux traverseront un bassin de pré-filtration. Grâce à ce bassin, l'eau sera rendue plus « pure » et adaptée aux activités de loisirs.



Un guide méthodologique pour développer une culture commune : « L'eau dans les documents d'urbanisme »

La prise en compte du développement durable est une obligation dans les politiques publiques, récemment réaffirmée par les dispositifs réglementaires du Grenelle de l'environnement.

La conciliation des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire doit permettre de développer une culture commune entre les producteurs des documents d'urbanisme et les acteurs de l'eau : c'est l'objectif de ce guide méthodologique élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Adour-Garonne en associant collectivités territoriales, CAUE, agences d'urbanisme, CNFPT, DDT/ DDTM, DREAL...

Sources :

- SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine arrêté le 9 juillet 2010
- Charte InterSCoT de l'aire urbaine toulousaine approuvée le 13 janvier 2005.
- Vision stratégique de l'InterSCoT de l'aire urbaine Toulousaine mars 2010.
- SDAGE du bassin Adour Garonne 2010-2015 adopté le 16 novembre 2009.

Crédits photos :

©AUAT, ©AEAG, ©Nature Midi Pyrénées, ©Confluences Garonne Ariège, ©ville de Toulouse, ©SMEAG/©CUGT

Abréviations :

DOG : Document d'Orientations Générales
PLU : Plan Local d'Urbanisme.
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.